

L'Étoile de la Mer

«Ô vous qui flotez sur les eaux agitées de la vaste mer ... levez les yeux vers l'étoile, invoquez Marie.»

(Saint Bernard de Clairvaux)



Oh ! Est-ce bien *L'Étoile de la Mer...*? Oui, c'est bien lui ! Notre bulletin fait peau neuve et se pare de couleurs. M^{me} de Bondy s'est encore surpassée pour réaliser cette peinture de la première page qui exprime tellement bien **l'histoire sainte de notre terre provençale, sous la protection maternelle de Notre-Dame, Étoile de la mer.**

En plus des rubriques habituelles, vous trouverez un **article de doctrine catholique et la vie d'un saint, d'une sainte de Provence.**

Ce bulletin devient mensuel et paraîtra, en principe, le premier dimanche du mois. Une feuille des horaires des cérémonies de la semaine sera disponible pour les fidèles qui le souhaitent, au fond de la chapelle. Il vous est permis, bien sûr, de donner un petit quelque chose, par mois ou par an, pour aider à la réalisation de ce bulletin qui revient à environ 0,50 € l'exemplaire. Cependant, le plus important est bien que tous les fidèles aient leur *Étoile de la Mer*, même gratis.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Abbé Michel Rebourgeon

N° 570 – Novembre 2012

Prix de revient : 0,50 €

Bulletin du Prieuré Saint-Maximin de Toulon

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Les âmes du Purgatoire

Voici tout d'abord ce que nous enseigne le magistère de l'Église. **Le purgatoire est un lieu où souffrent temporairement les âmes des hommes morts sans péché grave, mais dont les péchés ne sont pas encore entièrement expiés.** « Les souillures de l'âme séparée du corps doivent disparaître dans le feu », dit saint Grégoire de Nysse. Les âmes du purgatoire souffrent avec un abandon total à la volonté de Dieu et la pensée qu'elles rendent à Dieu une satisfaction convenable leur inspire le courage des martyrs, comme le dit sainte Catherine de Gênes. De plus, la certitude qu'elles parviendront un jour à la vie éternelle et à la vision béatifique les remplit d'une grande consolation. Elles sont comblées de joie par les suffrages des fidèles vivants et des saints du ciel.

Les âmes expient au purgatoire leurs péchés véniels et les peines temporelles dues aux péchés. En effet, le concile de Trente affirme : quiconque n'a pas complètement expié ses péchés, est obligé de le faire dans le séjour de la purification. Les souffrances de ces âmes consistent dans la **privation de la vue de Dieu** et dans de

grandes douleurs. Saint Thomas d'Aquin dit : « Hormis la durée, il n'y a pas de différence essentielle entre les peines de l'enfer et celles du purgatoire ». La rigueur et la durée des peines sont en proportion avec la gravité des péchés.

L'Église prie pour les morts à chaque messe ; elle a même institué une solennité spéciale, la **commémoration des morts,**

Les âmes du Purgatoire implorant la Vierge (église Notre-Dame, Châteauroux)



le 2 novembre. Les Pères des conciles de Florence (1439) et de Trente (1545-1563) ont expressément défini l'existence du purgatoire.



Âmes du Purgatoire priant la Sainte Vierge (Louis Sotta, cathédrale St Pierre, Saintes)

Les fidèles vivants peuvent secourir les âmes du purgatoire par le Saint Sacrifice de la Messe et par de bonnes œuvres : le jeûne, l'aumône, la prière, la réception des sacrements et les indulgences.

Voilà maintenant quelques histoires propres à émouvoir notre âme de compassion et à l'encourager à abrégier les souffrances des âmes du purgatoire par ses suffrages.

Une personne qui avait passé sa vie à travailler à la délivrance des âmes du purgatoire, arrivée à l'heure de sa mort, fut assaillie avec fureur par les démons :

il semblait à la pauvre mourante que tout l'enfer fût déchaîné contre elle.

Elle suppliait Dieu de faire cesser cette horrible tourmente quand, tout à coup, elle vit entrer dans sa chambre une foule de personnes inconnues, mais resplendissantes de beauté, qui mirent les démons en fuite et, s'approchant de son lit, l'encourageaient et la consolèrent :

– Qui êtes-vous, s'écria la mourante, vous qui me faites tant de bien ?

– Nous sommes d'heureux habitants du Ciel que vos prières y ont fait entrer et nous venons vous montrer notre reconnaissance en vous aidant à franchir le grand passage et en vous amenant au Ciel. Un sourire éclaira le visage de l'heureuse mourante, qui s'endormit dans la paix du Seigneur, et trouva au Jugement autant de protecteurs et d'avocats que d'âmes délivrées par ses prières.

Un jour que Saint Bernard disait la messe dans un couvent de son Ordre, près de Rome, il vit une échelle qui par-

taut de l'autel pour aller jusqu'au Ciel et les âmes délivrées par les mérites du saint sacrifice et par ses prières y montaient en grand nombre, accompagnées de leurs anges gardiens : messes et communions offertes pour les âmes du purgatoire sont les échelons par lesquels elles montent au Ciel.

Sainte Brigitte entendit des voix s'élever des flammes du purgatoire, elles demandaient à Dieu de « récompenser au centuple ceux qui venaient à leur secours... » La vénérable Marie Villani pria instamment et offrait pour ces âmes la flagellation de Jésus, son couronnement d'épines, son crucifiement et toutes les souffrances de la Passion. Peu après, elle eut une extase : elle voyait une longue procession de personnes, vêtues de blanc et rayonnantes de lumière, qui portaient tous les emblèmes de la Passion. Elles entrèrent triomphalement au Ciel, et elle connut que c'étaient les âmes délivrées par ses offrandes de la passion du Christ.

Vous avez dit : crise dans l'Église ?

Il faudrait se boucher les yeux pour ne pas voir que l'Église catholique subit une grave crise. On espérait dans les années 1960, lors du concile Vatican II, un nouveau printemps pour l'Église, mais c'est le contraire qui est arrivé. Des milliers de prêtres ont abandonné leur sacerdoce, des milliers de religieux et de religieuses sont retournés à la vie séculière. En Europe et en Amérique du Nord, les vocations se font rares et l'on

ne peut déjà plus compter le nombre de séminaires, couvents et maisons religieuses qui ont dû fermer. Beaucoup de paroisses restent sans prêtre et les congrégations religieuses doivent abandonner écoles, hôpitaux et maisons pour personnes âgées.

« Par quelque fissure, la fumée de Satan est entrée dans le temple de Dieu », telle était la plainte du pape

Paul VI le 29 juin 1972 (Documentation catholique n° 1613, p. 658).

Cette crise est essentiellement une crise de la foi. Non seulement le nombre de ceux qui estiment appartenir à l'Église diminue, mais même la majorité de ceux qui sont officiellement membres de l'Église ne possèdent plus la foi catholique ! **Celui qui nie une vérité de foi a perdu la foi**, car celle-ci est un tout et doit être reçue comme un tout. Comme 72 % refusent de croire à l'enfer, il n'y a même plus un catholique sur trois qui a encore la foi.

(tiré de *Catéchisme catholique de la crise dans l'Église*, par l'Abbé Matthias Gaudron FSSPX)

Le concile Vatican II



Horaires habituels des messes

Prieuré Saint-Maximin
2221 av. de la Résistance
83000 Toulon
Téléphone 04 94 46 03 16

Semaine (en principe) :

- lundi : 11 heures
- jeudi et samedi : 7h50
(sauf 1^{er} samedi du mois)
- mardi, mercredi et vendredi :
18h30 (sauf 1^{er} vendredi du
mois)

Église Sainte-Philomène
125 bd Grignan, 83000 Toulon
Téléphone 04 94 46 03 16

Dimanches et fêtes : 9h30 et 18h30
sauf : Noël, Pâques, Pentecôte,
Assomption et deux derniers
dimanches de septembre (se ren-
seigner)

Semaine : 1^{ers} vendredi et samedi du
mois : 18h30

Cours Saint-Dominique, Saint-Pré,
83170 La Celle

Téléphone 04 94 69 12 24

Dimanches et fêtes : 11 heures

Semaine :

- lundi et samedi : 8 heures
- mardi et jeudi : 7h15
- mercredi et vendredi : 9h05
- vacances scolaires : 8 heures
(se renseigner)

➤ **Conférence spirituelle et
doctrinale**, par M. l'abbé
Rebourgeon. Thème : *le
sacrement de Pénitence*.

♦ Toulon : vendredi

16 novembre, à 19 h 20, au
Prieuré (après la messe).

♦ Saint-Pré : mercredi

14 novembre, à 20 h 30, dans une
salle de classe.

➤ **Réunion du cercle d'études**,
avec M. l'abbé Serres-Ponthieu :
le vendredi 9 novembre au
Prieuré à 19 h 20. Étude de
l'encyclique *Rerum Novarum* du
pape Léon XIII sur la condition
des ouvriers.

➤ **Réunion des Foyers Chrétiens**,
avec M. l'abbé Serres-Ponthieu :
le vendredi 16 novembre.

Début de l'étude du livre de
Mgr Lefebvre *J'accuse le concile*, à
l'occasion des 50 ans du concile
Vatican II.

Annonces diverses

➤ **Récollecion** pour les prêtres du Doyen-
né au Prieuré de Toulon, le **jeudi 25 oc-
tobre**.

➤ Les **Ordos** liturgiques devraient bientôt
arriver au Prieuré.

➤ Le **vendredi 9 novembre**, M. l'abbé Re-
bourgeon sera à l'église Saint-Nicolas-
du-Chardonnet pour une **réunion des
prieurs**.

➤ **Du 19 au 23 novembre** : M. l'abbé
Serres-Ponthieu sera au Prieuré du
Pointet pour suivre la **Session de Théo-
logie annuelle**.

➤ Le car pour le pèlerinage de Lourdes
partira le **vendredi 26 octobre de la
place Baratier à Toulon à 7 h 45 et du
Cours Saint Dominique à Saint Pré à
8 h 30**. Il emmènera des pèlerins de Tou-
lon, Saint Pré, Nice, Cannes et Grasse à
la grotte de Massabielle. Deo gratias !

➤ Le jour de la **Toussaint : Communion
solennelle** de Roland et Arnaud Guar-
dia.

➤ Le **2 novembre, jour de la commémora-
tion des fidèles défunts** : Une indul-
gence plénière, applicable seulement aux
âmes du purgatoire, peut être gagnée aux
conditions suivantes :

1. Conditions ordinaires (confession

dans les huit jours avant ou après, com-
munion, prières aux intentions du Sou-
verain Pontife) ;

2. Visite d'une église (toute église, ou
oratoire public ou semi-public) en réci-
tant un Pater et un Credo.

➤ **Du 1^{er} au 8 novembre** : Possibilité de ga-
gner une indulgence plénière, applicable
aux âmes du purgatoire, chaque jour :

1. Aux conditions ordinaires ;
2. En visitant un cimetière et en priant,
même mentalement, pour les défunts.

➤ **Dimanche 11 novembre** : M. et M^{me} Ma-
zella fêteront leurs noces d'or de mariage
autour de l'autel et nous offriront après
la messe un petit vin d'honneur !

➤ **Dimanche 25 novembre** : Comme
chaque année, à l'occasion de l'**anniver-
saire du rappel à Dieu de M. l'abbé
Roland Gierak**, le 26 novembre 1996,
une sainte messe sera célébrée à Toulon
pour le repos de son âme. Cette année,
cette messe sera célébrée le **dimanche
25 novembre, à 9 h 30**, en l'église sainte
Philomène de Toulon.

➤ **Mardi 27 novembre : journée d'adora-
tion** du Très Saint Sacrement, en la cha-
pelle du Prieuré, de 10 heures à 18 h 20.

Chronique

➤ Le lundi 15 octobre, **Camille Pinaud** a été régénérée dans les Eaux du baptême, en la chapelle du Cours Saint Dominique de Saint-Pré. Deo Gratias !

➤ Vendredi 12 octobre, trente personnes
environ ont assisté à la conférence audio-
visuelle très précise et fort intéressante de
Maître Gestat de Garambé, sur le dernier
pèlerinage Rome-Mugnano.

➤ Repas très convivial lors de la Journée du
Prieuré !

➤ Tirage de la tombola avec le concours de
beaucoup d'enfants !



Sur les traces de nos saints de Provence : la bienheureuse Delphine

(26 novembre)

Delphine, fille de Guillaume de Signe¹, de la Maison de Glandevès², et de Delphine Barras, naquit en 1284.

Orpheline en 1291, ses oncles la plaçant chez sa tante abbesse. Dès l'âge de 10 ans, elle compte vivre dans la virginité.

Charles II, comte de Provence et roi de Snde Sicile (Naples), neveu de St Louis, remarqua sa beauté, et décida, en 1295, de la fiancer à Elzéar de Sabran³. Elle ne s'y résolut que sur le conseil de son confesseur franciscain.



Elzéar et Delphine de Sabran

Le mariage se célébra en 1299 au château de Pui-Michel⁴, Elzéar ayant quatorze ans. Le soir, Delphine expose à Elzéar son souhait de vivre dans la continence. Elzéar promet de ne pas s'y opposer. Tombée malade, Delphine lui dit que seul le double vœu de chasteté la guérirait.

Vivant à Naples ou en Provence, ils prononcèrent en 1316 le vœu de chasteté en présence de Gersende Alphant, leur confidente, et de leur confesseur commun, et devinrent tertiaires franciscains.

Les franciscains se divisaient depuis un demi-siècle, entre conventuels,

¹ Signes est entre Méounes et La Ciotat. L'église paroissiale garde le baptistère où fut baptisée Delphine.

² Entrevaux, entre Nice et Digne.

³ Village près de Pont-St-Espirit.

⁴ Entre Manosque et Digne.

souples quant à la pauvreté, et les spirituels, prônant la stricte observance. Un zèle amer possédait les spirituels, certains sombrèrent dans des hérésies que Clément V et Jean XXII condamnèrent. Des spirituels furent livrés par l'Inquisition au bûcher séculier. Un Tiers-Parti, dans lequel abondait Delphine, s'opposait tant à l'enrichissement franciscain, ou à la rigueur de l'Inquisition, qu'à l'hérésie ou au mépris du pape.

Veuve le 27 septembre 1323, elle eut, en 1324, une vision de son mari. Dès 1327, elle commence à liquider ses biens et à distribuer des aumônes. En 1332, une femme impotente guérit en touchant le bas du manteau de Delphine qui sortait d'une église de Marseille. En 1333, elle fit vœu de pauvreté devant son confesseur franciscain, et fonde une communauté. On la vit mendier à Palerme, à Naples ou à Apt.

En 1341, elle rencontre à Naples Philippe Cabossole, évêque de Cavaillon, et le convertit à une vie meilleure.

Elle convainc des vierges ou des veuves à prononcer le vœu de chasteté devant l'évêque d'Apt. À Apt, elle obtient la réforme de deux couvents féminins relâchés.

En 1351, après un entretien avec elle, le pape Clément VI avoua n'avoir jamais entendu personne traiter avec autant de profondeur sur l'essence de Dieu et les Personnes divines.

En 1352, Clément VI fit vérifier les miracles obtenus par l'intercession d'Elzéar⁵. En 1353, des aveugles, épileptiques, et autres malades sont là pour voir la sainte comtesse dans l'espoir d'obtenir la santé par sa sainteté et ses mérites, lui annonce son confesseur. Elle lui réplique : «... Je suis une fille d'Ève, et non de Marie. Que dirai-je d'une créature si abominable qui, sous l'apparence et le signe de la sainteté, dégringole vers l'enfer ? Ces gens viennent

⁵ Le Bx Urbain V, signera en 1370 le décret de canonisation de St Elzéar, son parrain !

là en troupe serrée. Ils me demandent en disant la sainte comtesse ! La sainte comtesse ! Mais je ne suis ni le Christ, ni Jean, ni Élie. Je suis seulement une viande destinée aux vers, un réceptacle d'iniquité et de péché.» Elle les fit attendre quatre jours !

Elle impose les mains, mais donne plus volontiers des conseils. Elle établit à Apt une caisse rurale prêtant sans intérêt.

Elle pleure et prie pour les chrétiens persécutés par les mahométans.

Elle vit pauvrement à Cabrières d'Aigues⁶ ou à Apt. Le soir, après complies, elle commente la Sainte Écriture : son médecin et directeur de conscience, le chanoine Durand André, n'entendit jamais exégèse aussi perspicace des passages difficiles.

Le 22 novembre 1360, mourante, elle se confesse au chanoine André ; l'évêque d'Apt lui fit dire une profession de foi, ce qu'elle fit. Ses dernières paroles le 26, à Apt : « Désormais je ne veux plus que Dieu. »



Buste de la Bse Delphine (église St Martin, Ansouis)

Devant sa dépouille mortelle, une prostituée, qui n'osait l'approcher de son vivant, se convertit.

Urbain V ordonna un procès de canonisation de Delphine qui dura de mai à octobre 1363, mais inachevé. On recensa 62 miracles, dont la moitié de son vivant, et les deux tiers sur des maladies organiques et contagieuses.

Les papes Urbain VIII, en 1642, et Innocent VII, en 1694, approuvent le culte envers la bienheureuse Delphine. Ses reliques sont à la cathédrale d'Apt.

⁶ Village près d'Ansouis.